

# Synthèse publique

## PLANS DE PRÉVENTION ET D'ÉCOCONCEPTION 2020-2025

### Emballages ménagers

---

Du 01/01/23 au 17/10/23



Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

# Sommaire

01

—  
**Que retenir du premier lancement sur les plans de prévention et d'écoconception ?**

02

—  
**Vue d'ensemble des répondants aux plans de prévention et d'écoconception**

03

—  
**Grands enseignements issus des plans individuels**

04

—  
**Zoom sur le plan commun tout secteur et les plans sectoriels**

# Un dispositif cohérent et ambitieux pour accompagner les entreprises dans la première période quinquennale

## NOUVELLE OBLIGATION QUINQUENNALE POUR LES PRODUCTEURS

L'écoconception est une démarche essentielle pour limiter les impacts environnementaux des emballages et pour répondre à la fois aux obligations réglementaires des entreprises et aux nouvelles attentes des consommateurs.

La [Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire](#) (AGEC) du 10 février 2020 stipule à l'article 72 que :

« Tout producteur mentionné à l'article L. 541-10-1 est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un [plan de prévention et d'écoconception](#) ayant pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées et d'accroître la recyclabilité de ses produits dans les installations de traitement situées sur le territoire national. »

Cette obligation concerne tous les producteurs soumis au principe de responsabilité élargie du producteur (REP).

## UN DISPOSITIF COHERENT AXÉ SUR LES 3R

L'approche des plans de prévention et d'écoconception par Citeo se base sur les axes stratégiques de l'écoconception des emballages connus dans la loi AGEC comme « 3R » : Réduire, Réemployer, Recycler.

Cette approche permet de répondre aux objectifs portés à la fois par la loi AGEC, le décret 3R et la Stratégie 3R sur les plastiques à usage unique, ainsi qu'à l'ensemble des obligations réglementaires tel que le décret réemploi.

Pour une cohérence de pilotage et de suivi des objectifs pour les entreprises, la première période quinquennale a été fixée sur 2020-2025.

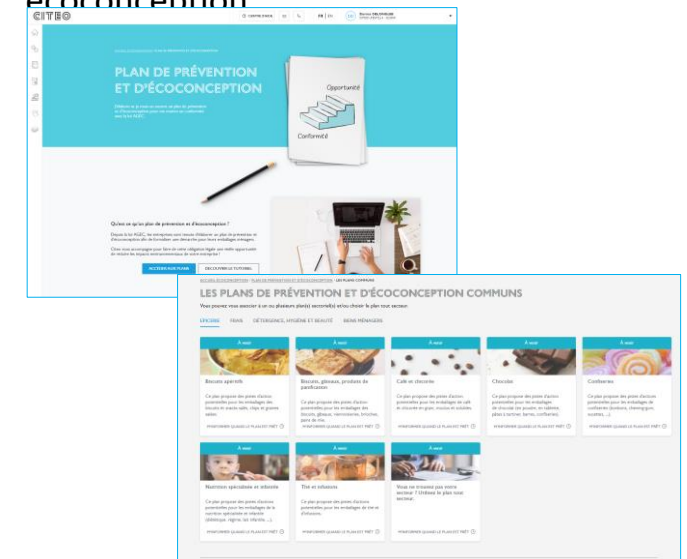
Pour aider les entreprises dans l'élaboration de leur plan de prévention et d'écoconception et conformément à la possibilité de proposer des plans pour ses clients, Citeo a mis en place un **dispositif d'accompagnement complet** permettant :

- L'association à un plan commun « tout secteur » comportant un état des lieux de l'ensemble du gisement d'emballages, des trajectoires et des pistes d'action potentielles pour les grandes catégories d'emballages selon les 3R. Ce plan commun, à l'approche globale, présente les grands enjeux d'écoconception pour les emballages et s'adresse à toutes les entreprises.
- L'association à un ou plusieurs plan(s) commun(s) sectoriel(s), rédigé par Citeo en partenariat avec des fédérations professionnelles. Ces plans sont au nombre de 15, et comportent enjeux et actions potentielles 3R à mener sur les emballages représentatifs de différents secteurs d'activité. En prenant en compte les spécificités des produits emballés, ils permettent une approche réaliste et pragmatique des axes d'écoconception.
- La rédaction d'un plan individuel, à l'aide d'une trame en ligne et de divers outils de diagnostic et d'évaluation mis à disposition par Citeo.



## Accompagnement sur l'espace client

Depuis fin 2022, une plateforme dédiée a été mise en place pour sensibiliser et accompagner les entreprises sur l'obligation des plans de prévention et d'écoconception, offrant un suivi personnalisé et la possibilité de prendre rendez-vous en ligne avec des experts en écoconception.



1

Que retenir du premier lancement  
des plans de prévention  
et d'écoconception ?

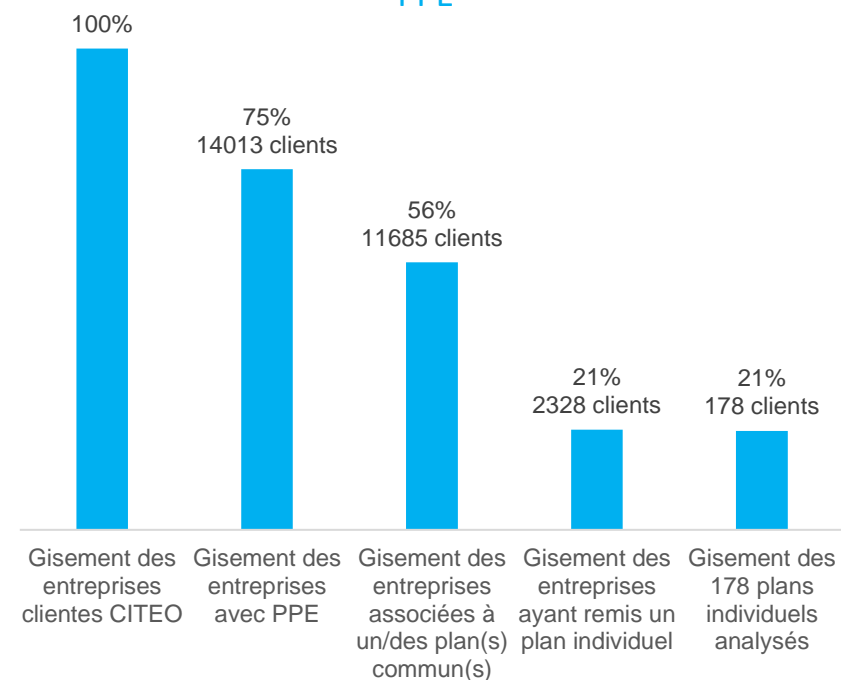
# Une première mobilisation très encourageante

Citeo constate une mobilisation de ses clients satisfaisante et très encourageante pour une première agrégation<sup>1</sup> des plans de prévention et d'écoconception, qui se traduit notamment par une bonne **couverture des plans à 75 % par rapport au gisement total** d'emballages mis en marché. Dans l'ensemble, les entreprises ont bien saisi les enjeux de planification d'ici à 2025.

Les plans sectoriels ont permis de faciliter la mise en conformité des entreprises pour la première période quinquennale tout en proposant des contenus concrets pour la mise en œuvre. Ils résultent d'une collaboration bénéfique entre de nombreux acteurs et reflètent l'engagement des entreprises qui ont participé à leur élaboration.

L'engagement et le niveau de détails des plans individuels sont hétérogènes selon les entreprises et selon les axes d'écoconception. Cette hétérogénéité ne s'explique pas par le volume mis en marché : des plans considérés comme très aboutis et leaders pour leur secteur ont été identifiés parmi les grands groupes comme les PME. Un certain nombre de plans ne dépasse pas le strict minimum de conformité à la réglementation dans les objectifs sans plan d'action associé.

Représentation en tonnes des clients avec PPE<sup>2</sup>



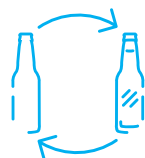
1 - Prise en compte des plans déposés et associations jusqu'au 17/10/23.

2 - PPE = Plan de prévention et d'écoconception

# Enseignements tirés des plans individuels



L'enjeu de **réduction** est compris même s'il est souvent **associé voire confondu avec celui de la réduction du plastique à usage unique** par la substitution, sans évaluation des transferts vers d'autres matériaux et le carton. **La réduction absolue doit être davantage encouragée et mise en œuvre** pour atteindre les objectifs de prévention à 2030 ;



Les entreprises ne se sont **pas encore pleinement saisies de l'enjeu de réemploi**, notamment pour des questions de maturité du système et des freins propres à chaque secteur. On ne constate pas cependant de totale incompréhension par rapport à cet enjeu et à ce qu'il implique pour les entreprises de la production au parcours consommateur. Le déploiement concret sur le terrain va permettre à terme à chaque entreprise de se projeter dans ce nouvel usage.



L'enjeu du **recyclage est très bien compris** par les entreprises, fruit d'une pédagogie active depuis de nombreuses années. Sur la recyclabilité, les entreprises intègrent autant la nécessité de choisir des matériaux avec filière, la suppression des perturbateurs et l'orientation vers des solutions en mono-matériau. La gestion des déchets de l'entreprise parfois intégrée au PPE est bon signe en anticipation de la future REP DEIC.

L'intégration de matière recyclée est un axe systématique et compris mais dont les freins à la mise en œuvre en dehors du champ d'action direct des entreprises subsistent (approvisionnement, contact alimentaire).

# Une montée en puissance attendue pour la période 2025-2030

Sur chacun des R, en plus d'une expertise pointue et des projets de R&D pour apporter les bonnes solutions en fonction des produits emballés et de leur mode de distribution, les accompagnements doivent permettre de maintenir un haut niveau de pédagogie pour :

- Renforcer le passage à l'action sur la réduction absolue et démontrer que les enjeux marketing jusque-là portés par l'emballage peuvent être pensés différemment dans une optique de réduction des impacts;
- Limiter au maximum les transferts d'impact dans la substitution du plastique à usage unique vers d'autres matériaux. Cela passera par le déploiement du réemploi qui doit être la réponse à la suppression du plastique à usage unique mais également par de meilleures performances sur les emballages qui resteront à usage unique dans d'autres matériaux, principalement en papier-carton;
- Continuer à former sur les implications du réemploi en parallèle du déploiement du dispositif et du passage à l'action via son financement, son pilotage et la mise à disposition d'une gamme d'emballages standards;
- Maintenir l'engagement des entreprises dans la prise en compte de la recyclabilité dès la conception pour éviter le déplacement de la responsabilité vers les consommateurs par des gestes de séparation des perturbateurs par exemple.
- Continuer à inciter et créer les conditions favorables à l'intégration de matière recyclée en boucle fermée et lever les freins quant à la perception du consommateur.

Citeo a considéré cette nouvelle obligation pour les entreprises comme une opportunité pour mettre à disposition des trajectoires et plans d'action qui doivent désormais être challengés et consolidés avec la réalité du terrain et des retours d'expérience. A partir des feuilles de route Réduction et Réemploi réalisées par Citeo, l'accompagnement proposé doit créer les conditions du succès pour assurer une mise en œuvre effective : aider les entreprises à identifier des solutions auxquelles elles ne pensent pas, les aider à passer à l'action.

Pour 2025, Citeo a pour objectif de dépasser ces premiers résultats en collectant davantage de plans et en élevant son niveau d'exigence par rapport à la maturité des plans afin d'établir un bilan utile sur les avancées entre 2020 et 2025 et prioriser les actions à réaliser pour les 5 années à suivre. Les Plans de Prévention et d'Ecoconception deviennent pour Citeo le dispositif de pilotage des trajectoires 3R et s'imbriquent avec l'ensemble des travaux de R&D et d'accompagnement mené par l'éco-organisme.





2

## Vue d'ensemble des répondants aux plans de prévention et d'écoconception

# 75 % du gisement de Citeo a fait l'objet d'un plan de prévention et d'écoconception

Au total, 14 013 clients ont répondu à l'obligation sur le plan de prévention et d'écoconception au 17/10/23.



Si le nombre de répondants peut paraître faible au regard du nombre d'entreprises concernées désormais par la REP emballages ménagers (28 % des clients sont en conformité au 17/10/23), les entreprises ayant un impact potentiel fort sur l'évolution du gisement (tonnages importants) ont répondu à l'appel.

En effet, les 14 013 producteurs ayant déposé un plan de prévention et d'écoconception représentent au total **3,02Mt d'emballages ménagers, soit 75 % du gisement total déclaré à Citeo en 2020<sup>1</sup>.**

Dans le contexte réglementaire dense, ce résultat est très satisfaisant pour une première période quinquennale.



83 % des répondants ont fait le choix de s'associer à un ou plusieurs plans communs proposés par Citeo.

17 % ont remis des plans individuels qui ont été analysés pour cette synthèse. Ces plans individuels représentent 0,84 Mt et couvrent 21 % du gisement total déclaré à Citeo en 2020<sup>1</sup>.

1 - Seuls les tonnages des déclarations UVC 2020 ont pu être agrégés dans cette synthèse permettant un ordre de grandeur non exhaustif.

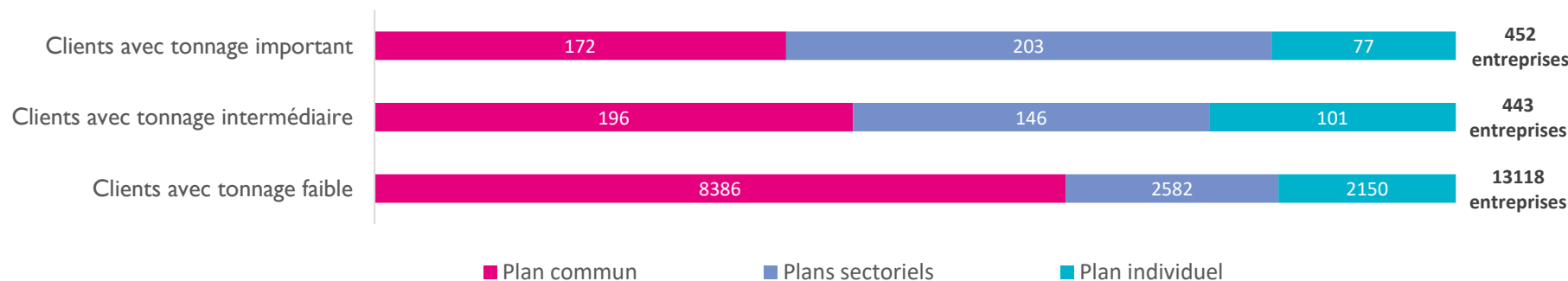
# Les plans communs plébiscités

62 % des répondants se sont associés au plan commun « tout secteur » et 21 % des entreprises se sont associées à au moins un plan commun sectoriel.

Les plans proposés par Citeo et réalisés en collaboration et en concertation avec les clients et les fédérations professionnelles incarnent un réel engagement collectif des entreprises pour réduire les impacts en prenant en compte les spécificités des produits.

Leur succès auprès d'un grand nombre de clients peut témoigner du besoin des entreprises d'être accompagnées et guidées dans la formalisation de leur stratégie d'écoconception. Ces plans ont en effet également été pensés pour accompagner les plus novices par des contenus détaillés et qualitatifs : choisis finalement par tous les types d'entreprises, ils ont été jugés pertinents pour apporter la lisibilité nécessaire sur les trajectoires 3R. Parce qu'ils ont aussi probablement répondu à des enjeux de ressources disponibles pour prendre en charge cette nouvelle obligation, le détail des contenus était d'autant plus important pour leur conférer un vrai rôle de planification.

## Réponses aux plans de prévention et d'écoconception



17 % des entreprises ont déposé un plan individuel, soit 2 328 entreprises.

Parmi celles-ci 178 entreprises représentent la quasi-totalité du gisement de ces répondants : les plans remis par ces entreprises ont fait l'objet d'une analyse poussée et d'indicateurs chiffrés pour rendre compte du lancement de ce dispositif.

# Une contribution de tous les secteurs et des plans sectoriels jugés pertinents

Sur les 14 013 plans de prévention et d'écoconception reçus, la répartition des répondants par secteur est cohérente avec le gisement global : les secteurs ont globalement tous bien contribué et avec le même effort.

Tonnage 2020 des clients ayant déposé un plan

Nombre d'entreprises

Répartition par type de plan



Beaucoup de clients sont classés « distribution » : cela correspond à un grand nombre d'entreprises nouvellement adhérentes à la REP (metteurs en marché via marketplace). Ces entreprises peuvent en réalité mettre en marché des produits d'autres secteurs, notamment le secteur des biens ménagers, ce qui explique le plus faible gisement sur ce dernier.

En proportion, le secteur des biens ménagers est celui ayant reçu le plus de réponses individuelles (25 %), bien souvent couplées avec le PPE destiné aux produits (REP DEEE, DEA, DDS, TLC).



3

## Grands enseignements issus des plans individuels

# Des plans individuels à différents niveaux de maturité répondant aux enjeux de planification

Parmi les plans individuels, l'enjeu de planification est globalement compris, via la mise en place d'un plan d'action et/ou d'objectifs chiffrés à échéance 2025. Les niveaux d'informations sont hétérogènes selon les répondants et selon les 3R. Certains plans sont très aboutis avec une analyse fine du couple produit/emballage, d'autres ne vont pas jusqu'au plan d'action et répondent au strict minimum. Les entreprises remontent la difficulté à chiffrer les objectifs notamment sur l'axe réemploi.

## Tendances générales

- La majorité ont mis en place ou prévu de mettre en place d'ici 2025 des actions de **RÉDUCTION**. L'action de réduction la plus citée par les répondants est l'optimisation de l'emballage, en dimension ou en surface. La réduction du nombre d'éléments ou des emballages jugés « inutiles » est citée moins systématiquement : cela se traduit sur le taux moyen de réduction qui est en dessous des objectifs de la trajectoire.
- La réduction des emballages en **PLASTIQUE à usage unique**, à travers le changement de matériau (substitution de tout ou partie de l'emballage) est l'axe de travail quasiment systématiquement cité dans les plans individuels. Il est souvent intégré comme une action de réduction à part entière sans évocation des transferts potentiels, vers le choix du carton notamment.
- Les propositions d'actions ou d'objectifs de **RÉEMPLOI** restent minoritaires dans les plans individuels. La maturité des entreprises quant au réemploi semble encore faible mais cela s'explique aussi par la proportion de répondants avec des freins propres à leurs activités ou industries (le secteur des biens ménagers très représenté sur les plans individuels). Le taux de réemploi est donc faible mais basé sur peu de répondants, sur des secteurs non prioritaires.
- Pour la **RECYCLABILITÉ**, la grande majorité des répondants aux plans individuels évoque le choix du mono-matériau et/ou la suppression de matériau non recyclables ou d'éléments perturbateurs du recyclage. La gestion des déchets de l'entreprise (DEIC) est parfois intégrée au PPE ainsi que les actions pour accompagner le geste de tri (info-tri, allégations).
- Les répondants des plans individuels ont également partagé leurs actions réalisées ou à venir sur **L'INTÉGRATION DE MATIÈRE RECYCLÉE** particulièrement pour le PET, l'aluminium et le verre.



4

## Zoom sur les plans communs et sectoriels

# Plan commun Tout secteur



Le plan commun « tout secteur » est le premier document pour la REP emballages ménagers qui compile :

- un état des lieux,
- une vision 3R 2020-2030 et des objectifs à 2040 pour tous les matériaux d'emballages,
- l'ensemble des problématiques sur les 3R,
- les pistes d'actions à court terme (2020-2025) pour la plupart des catégories d'emballage et de matériaux,
- et les projets de R&D en cours pour des alternatives long terme.



**8754 entreprises**, clientes Citeo, se sont associées au plan commun tout secteur uniquement pour un gisement de **1370kt**.

**60 entreprises** se sont associées au plan commun tout secteur en plus d'un plan sectoriel pour un gisement de **127 kt**.

## CONTENU DU PLAN

**Le plan tout secteur étudie 8 familles d'emballages et de matériaux et donne une approche transverse sur le réemploi.**

### Réduction de 20 % des emballages à usage unique (tous matériaux confondus) :

- Suppression d'emballages ou d'unités qui ne portent pas de fonctions utiles au regard de la loi AGECE (films de lots promo et éléments non indispensables, fonction marketing seule),
- Concentration/compaction/compression des produits, grands formats
- Optimisation pour les emballages les plus lourds (verre) ou les plus volumineux (papier-carton).

### Déploiement de dispositifs de réemploi efficaces au niveau national

Montée en puissance en fonction du chiffre d'affaires et du secteur

Emballages standards pour le préemballé en parallèle d'initiatives en propriétaire

Vrac en priorité pour les secteurs alimentaires et recharge principalement pour le non alimentaire

### Recyclabilité

#### 100 % des emballages (tous matériaux confondus) disposent d'une filière :

- Substitution d'emballages en plastique sans filière à filière existante ou en développement : (substitution des emballages en PVC par ex, question du XPS et du PSE)
- Substitution des emballages en verre non sodocalcique
- Substitution des emballages sans filière : grès, céramique, tissu, etc.

#### Les emballages disposant de filière ne comportent pas d'éléments perturbateurs :

- Suppression des perturbateurs identifiés (Noir de carbone, système fermeture ou décors non compatibles, etc.)
- Développement d'emballages en papier carton barrière avec des taux de recyclabilité de plus en plus proches de 100 %.

#### Intégration de recyclé

- Incorporation verre, acier et aluminium, PET recyclé (enjeu disponibilité), notamment possible pour des emballages nécessitant l'aptitude au contact alimentaire.
- Incorporation papier-carton, rPE, rPP sur des emballages sans aptitude au contact alimentaire.
- Développement de débouchés de recyclage pour un retour à l'emballage

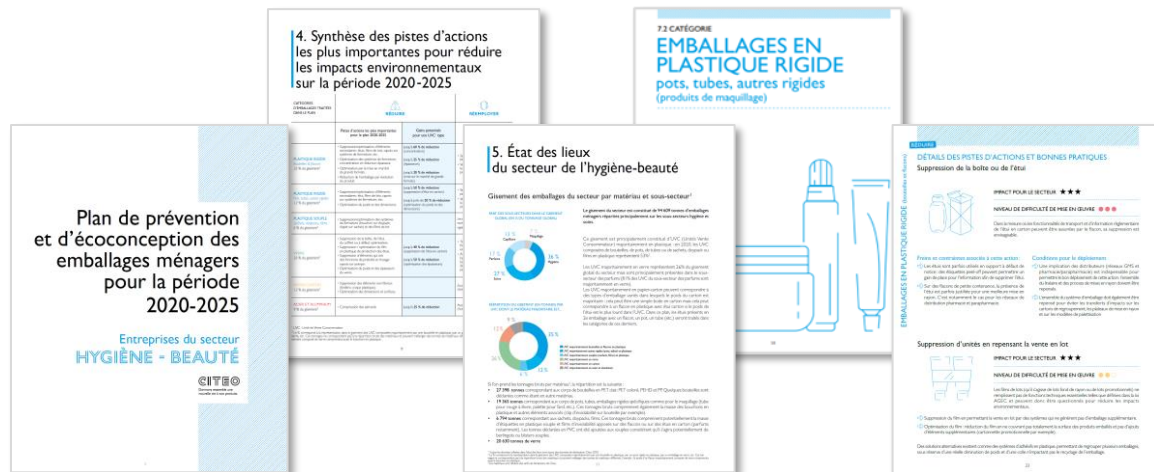


# Plans sectoriels

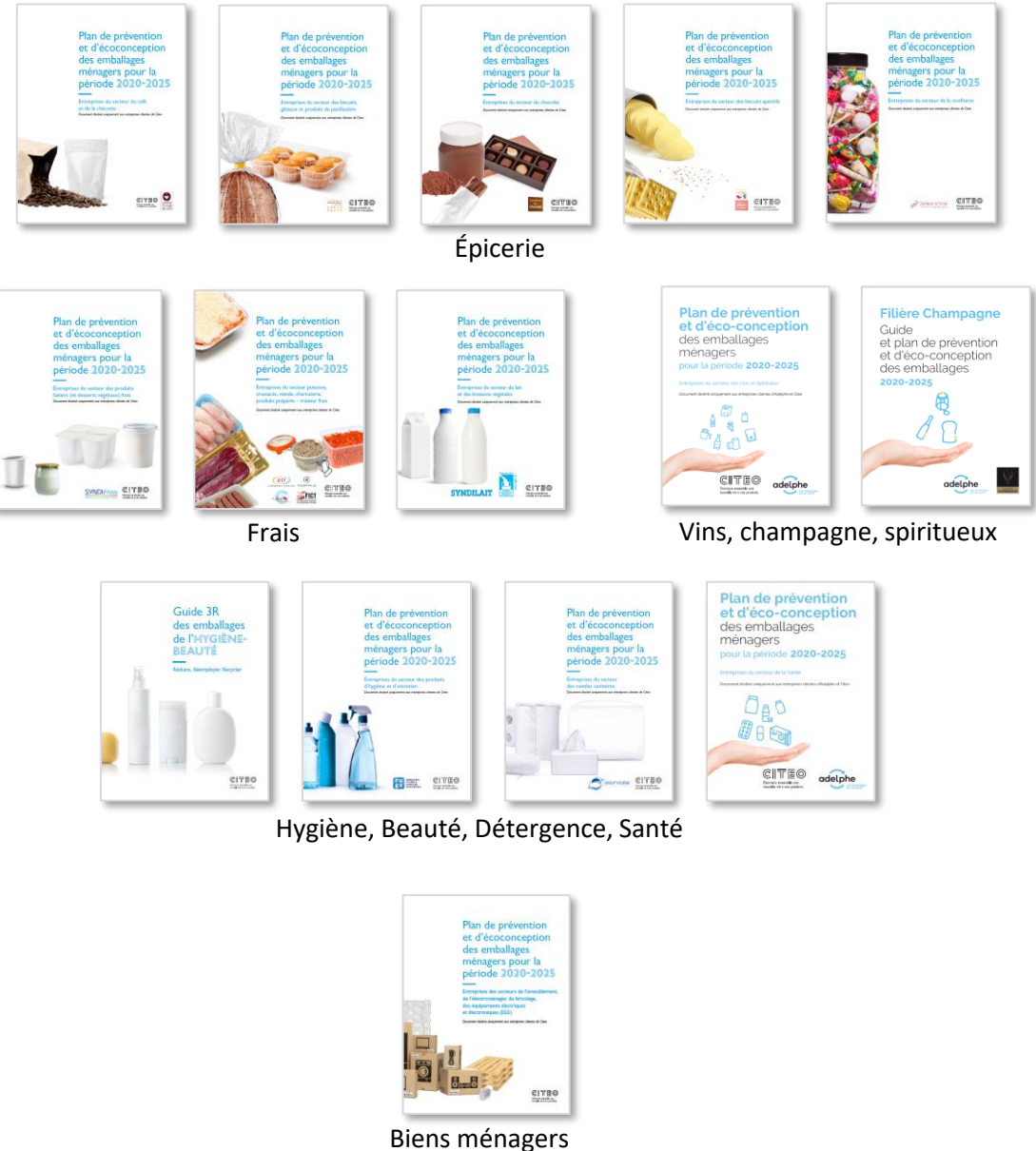
Les plans sectoriels, au nombre de 15, ont été **coconstruits avec de nombreuses entreprises et certaines fédérations professionnelles**. Ils sont le fruit d'entretiens avec des experts emballages de chaque secteur et de l'expertise 3R de Citeo et Adelphe.

Basés sur **l'état des lieux des emballages du secteur** et de nombreuses bonnes pratiques référencées, ces plans proposent les pistes d'actions de prévention et d'écoconception potentielles sur la période 2020-2025 pour les emballages représentatifs des secteurs. Pensés comme des guides pour incarner les objectifs des lois AGEC et Climat et Résilience, ils présentent une feuille de route concrètes et illustrées pour les entreprises associées.

*Aperçu d'un plan de prévention et d'écoconception :*



## VUE D'ENSEMBLE





# Détail des plans sectoriels

Le tableau ci-dessous liste le [nombre d'entreprises s'étant associées aux plans sectoriels](#), par secteur et plan. Les entreprises ont pu s'associer à plusieurs plans, la somme des gisements par secteur est donc supérieure au gisement des répondants.

Secteur	Entreprises associées à au moins 1 plan du secteur (gisement)	Plan	Nombre d'entreprises associées par plan
Epicerie	<b>192</b> (104 kt)	Café et chicorée	26
		Biscuits, gâteaux et produits de panification	92
		Chocolat	60
		Confiserie	39
		Biscuits apéritifs	30
Frais	<b>302</b> (335 kt)	Produits laitiers (et desserts végétaux) frais	50
		Poissons, crustacés, viande, charcuterie, produits préparés	248
		Lait et boissons végétales	27
Boissons	<b>57</b> (50 kt)	Vins et Spiritueux Champagne	57
Hygiène, beauté, détergence, santé	<b>520</b> (205 kt)	Hygiène et entretien	76
		Hygiène et beauté	351
		Textiles sanitaires	31
		Santé	129
Biens ménagers	<b>1884</b> (91 kt)	Ameublement, bricolage, équipements électroniques	1884

## UN DOUTE? UNE QUESTION?

 CENTRE D'AIDE en ligne accessible 24h/24 sur votre espace **clients.citeo.com**  
 **0 808 80 00 50** (service gratuit + prix d'appel)

# CITEO

50, boulevard Haussmann  
75009 Paris

01 81 69 06 00

[www.citeo.com](http://www.citeo.com)

[clients.emballages.citeo.com](http://clients.emballages.citeo.com)



Tous les papiers se trient et se recyclent,  
ce document aussi!